

Un chirurgien de jadis

Autor(en): **Golay, Jaques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **43 (1905)**

Heft 15

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-202184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dois qui réfléchit avant de s'aventurer, sans avoir l'air trop curieux, en amateur.

— Ah! c'est « Audiuste », fait-il.

Audiuste est debout sur le seuil de sa cave. Il lève un doigt et cligne de l'œil. Mimique connue.

— Hum, pense Gabriel, c'est bien chanceux... les femmes à la vigne... il est passé six heures...

Mais le doigt s'agite, en même temps Audiuste fait, de la tête, un signe que Gabriel comprend sans aide de dictionnaire :

— Allein! Dépatz-te.

Cependant, il hésite encore. Il regarde sa paille, il regarde le chemin, il regarde Audiuste — de côté, toujours prudemment, sans en avoir l'air — il regarde le ciel. Ah! si seulement on apercevait un nuage! Un nuage gros comme une tête de mouton, une « niôle » quelconque, présageant, plus

ou moins, pluie et vent — comme M. Caprè. Quelle belle excuse pour ne pas aller à la vigne... Mais bast! le ciel est d'un bleu superbe. Pas le moindre flocon blanc ou gris.

— T'einlève-t-il pas!

— Pst! Pst!

Cette fois, l'appel se fait violent: Audiuste s'impatiente. Gabriel détourne la tête de son côté et voit le camarade hausser les épaules et rire de façon goguenarde

— Il se moque de moi, ce « dieusard »... Ah! ben, sera pas dit qu'il aura comme ça le dessus. Tu veux rire, on rira deux.

Et repoussant dans le bassin les paquets de paille, il fait demi-tour, remonte l'unique rue du village jusque devant la maison d'école, à quelques mètres plus haut que la cave d'Audiuste, puis il s'arrête pour lire soi-disant les publications affichées au pilier public, mais en réalité pour inspecter les alentours, afin de n'être pas vu par quelques curieux capables de renseigner la Sophie... Enfin, satisfait de l'apparence des choses, il revient rapidement sur ses pas, en longeant les murs, jusqu'à la porte de la cave et s'y engouffre... De ma fenêtre, j'entends un double éclat de rire...

Les femmes, à la vigne, attendront longtemps leur paille de lève.

LE PÈRE GRUISE.

Coquilles.

Un de nos lecteurs signale à notre attention l'article *Huttwil* du *Dictionnaire géographique de la Suisse*, de Knapp et Borel.

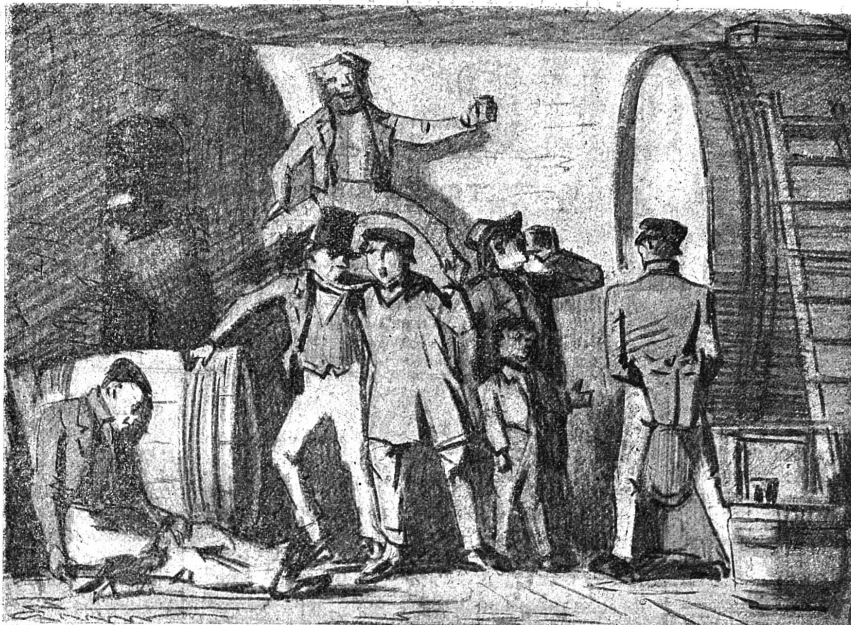
Nous y lisons cette phrase énigmatique :

Il s'y tint deux landsgemeinde; on y cutadiset adopta le pacte d'alliance des paysans.

Qu'est-ce que cela peut bien signifier?*

Ce petit casse-tête typographique rappelle la célèbre coquille qui fit bondir Druvey en 1845, et pour cause : Le gouvernement, après la retraite en masse des ministres qui s'étaient refusés à exécuter ses instructions, adressa au peuple un manifeste où il exposait les raisons de cet exode. Druvey avait corrigé les épreuves et donné le bon à tirer. Quelle ne fut pas sa

* Les déchiffreurs de devinettes auront bientôt compris qu'il s'agit d'une inversion de syllabes et que « cutadiset » renferme les mots « discuté ».



PARTIE DE CAVE

Reproduction d'une fresque de M. A. Béguin, à Saint-Légier.
PRÊTÉ PAR C. PACHE-VARIDEL, IMPRIMEUR

stupéfaction, quand l'imprimeur envoya au Château le paquet des affiches, de lire un entête libellé en gros caractères comme suit :

PROCLAMATION AU SUJET DES MONSTRES
DÉMISSIONNAIRES

Monstres au lieu de ministres!

Druvey courut lui-même chez l'imprimeur et lui administra une leçon qui n'était pas piquée des vers.

— Mais, monsieur le conseiller, fit l'imprimeur, vous avez corrigé vous-même les épreuves!

— C'est exact, mon ami, et j'ai eu le tort de relire trop attentivement le petit texte et de ne pas m'inquiéter des grosses lettres. Mais aussi, pourquoi vous, imprimeur de votre métier, avez-vous lâché ces « monstres »?

Au quartier de la Cité, on n'a pas encore perdu le souvenir de cette coquille... monstrueuse.

Un chirurgien de jadis.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos lecteurs, communication du document que voici :

COMPTE

du C^o GOLAY, Chirurgien, à La Vallée.

Du 14 août 1798.

Le citoyen Nicole se rappellera bien que son beau-frère, Louis Piguot, me vint avertir alors de son hémorrhagie, dont j'appliquai l'appareil dans ce cas et, j'y passai la nuit et deux jours. . . th. 12.—
J'ai racomodé en plusieurs fois des cafetières, qui font 2. 6.—
J'ai racomodé deux poches à soupe — 6.—
J'ai donné plusieurs fois des herbes et fleurs pour tisanes pour Madame 3. 6.—
Sept quarts de livre grammont 3.10. 6
Pour les emplâtres que j'ai livrés, tant pour Madame que pour les enfants 2. 6.—
Un verre de conserve de genièvre — 6.—
Envoyé quart d'once vésicatoire, disant que c'était pour votre père — 9.—
Pour une opiate pour Madame — 9.—
J'ai ressemelé une paire de souliers 2. 6.—
J'ai beaucoup fait de voyages tant à votre respect que pour Madame. Vous mettez à votre volonté à deux batz par voyage. Cela ferait 6.—
Chenit, ce 19^{me} août 1798.

Signé :

Le citoyen JACQUES GOLAY,
Chirurgien.

Allez donc trouver aujourd'hui des chirurgiens aussi modérés dans leurs prix, capables de raccomoder également les cafetières et les poches à soupe et de ressemeler les souliers!

La faillite de Napoléon.

On sait qu'en patois le mot « décret » signifie faillite. Voici, à ce sujet, une curieuse anecdote, racontée par M. le pasteur Dumar dans son dictionnaire patois.

M. D., châtelain de Château-d'Ex, faisait, au temps du premier empire, un grand commerce de fromages. Ses affaires l'appelant un jour à Paris, il prend avec lui son domestique de confiance, David P., de Rougemont, pour surveiller le convoi de marchandises. Les affaires terminées, M. D. se fait un plaisir de piloter son fidèle serviteur et de

lui faire voir les merveilles de la grande capitale. Il le conduit d'abord aux écuries de l'empereur. Là, David est enchanté du nombre des chevaux, de leur beauté, des soins qu'on leur donne et surtout de l'étendue et de l'aménagement du local qui leur est consacré. S'imaginant alors qu'il verrait bien d'autres magnificences dans les étables de ses bêtes favorites, de ses chères et bonnes armailles, bien autrement précieuses à ses yeux que des chevaux, bons seulement à occasionner une grande dépense, il dit à son maître :

— Ora, monsu lou tzatelan, vin-no pas vaïr l'étrabl' ai vatzé?

— L'étrabl' ai vatzé... Mâ, patifou que t'i, l'empereu n'a min dé vatzé! répond M. D.

— L'empereu n'a min dé vatzé... N'a min dé vatzé... et tant dé tsevô! s'écrie David dans la plus grande stupéfaction. E bin, monsu lou tzatelan, l'é mé David P. que vo lou dio, djamé ci l'omo ne porâ teni!...

A quelques jours de là, les deux montagnards sont arrêtés sur les boulevards par une foule rassemblée autour de nombreux tambours qui faisaient une proclamation militaire. Après un roulement prolongé, une voix de stentor s'écrie : « Décret de l'empereur ». A ces mots, frappant sur l'épaule de M. D., David lui dit :

— E bin, monsu lou tzatelan, ne l'avé-io pas de?...

— Quié vau-tou dere, m'n'ami?

— Mâ, n'ai-vo pas ôiu?... L'empereur fa décret. (Le Progrès.)

Force motrice. — Un Lausannois, propriétaire de nombreuses vignes à Lavaux, faisait, il y a quelques jours, une promenade en automobile.

Entre le Treytorrens et Rivaz, il rencontre un de ses vigneron :

— Hé, bonjour, François, comment ça va?

— Oh! bien voilà, mossieu, on fait aller.

— Avez-vous déjà commencé les travaux?

— On va s'y mettre.

* Il s'agit sans doute ici du châtelain Pierre Descoullayes. Quand, en février 1798, le gouvernement bernois à l'agonie décida de s'adjointre des délégués des diverses parties du canton, le Pays-d'Enhaut seul était encore fidèle à Berne. C'é fut le châtelain Descoullayes qui le représenta à Berne.